

Caisse privée maître de capital-investissement BNI (Fermé aux nouvelles souscriptions)

(auparavant Caisse Privée Appreciation de capital non traditionnel)

Objectif de placement

La Caisse Privée maître de Capital-Investissement BNI (la « Caisse privée ») utilise une approche de multigestion afin de compléter votre exposition traditionnelle aux marchés boursiers. Implicitement, la Caisse privée cherche à maximiser le rendement potentiel d'un portefeuille d'actions par la réduction du risque du portefeuille. Votre conseiller en placement peut vous remettre la politique de placement complète.

Détails du fonds :

Horizon de placement

Moins d'un an	Au moins un an	Au moins trois ans	Au moins cinq ans
---------------	----------------	--------------------	--------------------------

Volatilité du fonds

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevée	Élevée
--------	----------------	--------------	----------------	--------

Investissement minimum initial : 5 000 \$

Investissements subséquents : 500 \$

Fréquence de distribution : -

Prix par part : 20,43 \$

Date de création : 19 août 2013

Indice de référence : MSCI Monde (\$ CAD)

Gestionnaire de portefeuille : -

Frais de gestion : -

Combien cette Caisse privée coûte-t-elle?

Investissement

de \$1 à \$100,000 - 1.50%

de \$100,000.01 à \$250,000 - 1.45%

de \$250,000.01 à \$500,000 - 1.40%

de \$500,000.01 à \$1,000,000 - 1.35%

\$1,000,000.01 et plus - 1.25%

Codes de fonds disponibles :

n/d NBC4492

Répartition du portefeuille (% de l'actif net)



Principaux titres %

FNB d'investissements privés mondiaux BNI (NGPE)	25,61
Caisse priv répliation capital-investismnt BNI	12,18
NBI SmartBeta Canadian Equity Fund	7,26
Hamilton Lane Global Private Assets Canada Fund H	6,00
NBI SmartBeta Global Equity Fund	4,67
PECO II LP	4,25
Harbourvest 2019 Global Feeder fund L.P	3,87
HarbourVest 2020 Global Feeder Fund L.P	3,85
NORTHLEAF SECONDARY PARTNERS (CANADA) III LP	3,38
J.C. Flowers V L.P	2,96

Répartition sectorielle %

Fonds commun de placement	56,35
Services financiers	22,45
Autres	8,44
Technologie	3,59
Services industriels	2,15
Espèces et quasi-espèces	1,81
Immobilier	1,47
Biens industriels	1,33
Soins de santé	1,13
Services aux consommateurs	0,77
Biens de consommation	0,51

Rendements par année civile (%)

AAJ	2024	2023	2022	2021	2020	2019
1,66	21,17	11,58	-3,34	24,75	15,25	17,51

Rendements annualisés (%)

1 M	3 M	6 M	1 A	3 A	5 A	10 A	Créa.
2,36	5,71	-1,57	9,12	12,11	12,33	9,39	9,92

Qu'est-ce qu'une caisse privée?

Une Caisse privée est un fonds d'investissement privé. Vous recevez des parts de la Caisse privée en retour de votre investissement. La valeur de ces unités est établie en fonction des investissements composant la Caisse privée. Cette dernière est gérée par un gestionnaire de portefeuille professionnel sur une base discrétionnaire.

Contenu

La Caisse privée obtient une exposition aux marchés boursiers en investissant dans des fonds sous-jacents gérés par des tiers. La Caisse privée cherche à apporter à l'investisseur une diversification améliorée des risques, à profiter d'arbitrage opportuniste et avoir un risque global plus faible que les portefeuilles traditionnels. La Caisse privée peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant que le gestionnaire recherche des occasions de placement.

À qui s'adresse cet investissement?

À un investisseur qui :

- souhaite ajouter une composante non-traditionnelle à son portefeuille d'actions
- est disposé à tolérer un niveau de risque modéré.

Autres renseignements

Ce sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à l'entente de gestion discrétionnaire. Si vous désirez plus de détails, contactez votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale.

Question de fiscalité

De façon générale, vous devrez payer de l'impôt sur les gains et revenus générés par votre investissement. Le montant que vous devrez acquitter sera déterminé en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et du type de régime dans lequel se retrouve votre investissement, tel un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Il est à noter que si vous détenez votre investissement dans un compte non-enregistré, les distributions ou les gains réalisés devront être inclus dans votre revenu imposable, que ceux-ci soient versés, réinvestis ou courus.